

# COMMISSION NATIONALE DES JUGES DE FRANCE

## SECTION CANARIS DE POSTURES

### COMMISSION FORMATION-EXAMEN

#### Programme des épreuves théoriques

##### **Partie A: Connaissances générales et administratives:**

**Anatomie et morphologie d'un oiseau: nom des organes, des plumes.....**

**Physiologie de la reproduction des oiseaux.**

**Organigramme de la CNJF, de l'UOF**

**Règlement intérieur de la CNJF (pour l'examen d'entrée : devoirs du juge)**

**Tout thème mis au programme par le responsable national aux examens**

##### **Partie B: Génétique et différences entre les lisses et frisés**

**Les lois simples de la génétique: les lois de Mendel, l'hérédité liée au sexe, la dominance**

**Savoir expliquer des accouplements;**

**Différences entre frisés légers et lourds : standards, taille, origine ...**

**Différences entre les lisses et les huppés : standards, taille, origine ...**

**Les vrais intensifs**

**Les différentes classes : leur but, l'évolution qu'elles apportent**

##### **Partie C Jugement**

**Les règles d'organisation et de déroulement des concours (pour l'examen d'entrée : le reclassement dans les séries.**

**Les fiches de jugement de la CNJF, analyse des différentes rubriques , les observations....**

**Les standards officiels français, le classement....les quotas.**

**Pour se préparer aux épreuves théoriques de l'examen, le candidat se documentera lui-même. Il pourra utiliser livres, articles ornithologiques, sites internet, CD Rom , les documents de la CNJF (R.I, standards) et toutes informations utiles collectées auprès des juges CNJF en exercice notamment les maîtres de stage et le ou les parrains et tuteurs.**

**Le candidat pourra être amené par ses maîtres de stage ou ses parrains ou tuteur à passer des examens blancs en vue de s'entraîner à l'examen théorique.**

**Les questions concernant la partie A sont du ressort du responsable national aux examens, les questions concernant les parties B et C sont du ressort de la section**

« postures ».

## Seuils d'admissibilité aux différentes épreuves théoriques

**Examen d'entrée : admissibilité à la fonction d'élève juge : note minimale 12/20 avec minimum 10 sur 14 à la théorie technique**

**Examen probatoire : note minimale 12/20**

**Examen définitif : note minimale 12/20**

**Nota: Dans la section posture il y a 3 épreuves théoriques : à l'entrée, au probatoire et au définitif. S'il était impossible d'organiser au National ces examens, la section posture dépêcherait un titulaire de la commission formation au Festival F.Faure à Antibes en janvier.**

## Epreuves pratiques

### *Examen d'entrée*

**20 oiseaux que le candidat devra nommer par l'appellation complète conformément aux standards de la CNJF: ex:York panaché schimmel. Donner un pointage global mais détailler les qualités et les défauts.**

**Notation: 4 points par oiseau dont 2 points pour l'appellation, 2 points pour les observations. Si appellation incomplète : pénalité d'un point.**

**Si appellation inexacte la note sera 0.**

**Tolérance maximum pour les erreurs d'appellation : 2 erreurs et/ou appellations incomplètes maximum.**

**Seuil d'admissibilité : 36 points/ 60 (12/20).**

### *Examen probatoire*

**Jugement de 20 oiseaux pour lesquels l'élève-juge devra donner: l'appellation exacte et complète, remplir de façon détaillée la fiche de jugement en appliquant standard et critère de jugement de la CNJF, marquer toutes les qualités et tous les défauts repérés en faisant bien correspondre ses remarques avec la note mise dans chaque rubrique de la feuille de jugement.**

**Notation: 4 points par oiseau dont 2 pour l'appellation et 2 points pour les notations et remarques. Si l'appellation est incomplète : pénalité de 1 point, si l'appellation est inexacte la note globale est 0.**

**Tolérance maximale pour les erreurs d'appellation: soit 1 erreur d'appellation et 1 appellation incomplète soit 0 erreur d'appellation et 2 appellations incomplètes.**

**Seuil d'admissibilité : 56/80 (soit 14/20)**

## **Examen définitif**

**Jugement de 20 oiseaux pour lesquels l'élève-juge devra donner : l'appellation exacte et complète et remplir de façon détaillée la fiche de jugement de la CNJF, marquer toutes les qualités et défauts repérés en faisant bien correspondre ses remarques avec la note mise dans chaque rubrique de la feuille de jugement.**

**+ jugement d'une série de 4 sujets avec pointage détaillé et remarques pour chacun et établissement d'un classement de ces 4 oiseaux.**

**Notation : 4 points par oiseau dont 2 points pour l'appellation et 2 points pour les notations et remarques. Si l'appellation est incomplète : pénalité de 1 point.**

**4 points sont attribués au classement de la série.**

**+ jugement de 3 stams pas forcément dans la même série. Nous accepterons un pointage global de chaque oiseau, MAIS LES RUBRIQUES HARMONIE ET COMMENTAIRES SUR L'HOMOGENEITE, VOIRE CLASSEMENT(S) SERONT NOTES : 5 POINTS PAR STAM SOIT 15 POINTS.**

**+ Enfin compte rendu par le candidat des conditions de l'examen, qualité des oiseaux .... (support servi) sur 5 points.**

**Tolérance pour les erreurs d'appellation: 0 tolérance d'erreur d'appellation. Une ou plusieurs appellations inexactes entraîneront l'ajournement du candidat.**

**Tolérance maximale pour les appellations incomplètes : 2 appellations incomplètes.**

*Seuil d'admissibilité: 96 points sur 120 (16/20).*

## **PROGRAMME DE FORMATION**

**On distingue dans les postures 2 groupes :**

**les lisses : races anglaises , razza, etc.....**

**les frisés : parisien, italien, espagnol etc.....**

**La section forme des juges généralistes et non spécialistes d'un ou l'autre groupe encore moins d'une race !**

**En conséquence, dans le cas où l'élève - juge (suivant son origine d'éleveur) n'élèverait que des races d'un groupe il devra se mettre à élever et PRESENTER au moins une race de l'autre groupe.**

**Le comité de formation se réserve la liberté de choisir pour l'examen « toutes ou partie des races » même celles non élevées par le candidat.**

**Le comité de formation conseillera le candidat pour choisir les stages. Ainsi dès le début de saison , lors du congrès , le planning pourra être connu . NE**

**POURRA pas être considéré comme l'un des 9 stages obligatoires, un concours qui n'aurait pas au moins 80 oiseaux. Pour le niveau des concours pouvant être retenus pour les stages, voir les annexes du R.I. de la CNJF.**

**A la clôture du stage l'élève enverra un rapport au Juge permanent du comité de formation en faisant ressortir les points forts et les parties non vues qu'il aurait aimé aborder. Ce dernier pourra ainsi suivre, adapter aux prochains stages les domaines à revoir au fil de la formation**

**L'élève- juge devra effectuer lors de la première ET lors de la dernière année un stage avec le responsable de la section ou son sub-délégué (responsable formation ou secrétaire par exemple) Il devra veiller à choisir AU MOINS CINQ juges différents sur les 3 ans.**

**Le comité de Formation veillera à actualiser et compléter les méthodes de jugement et faire connaître l'évolution de celles-ci. Le moment venu les maîtres de stage devront familiariser et entraîner les candidats en faisant ressortir les avantages des évolutions.**

**Les questions théoriques pourront être traitées avant le stage (internet , fax , courrier ) afin de dégager le maximum de temps à la pratique le jour du stage : ceci est laissé à la discrétion des 2 parties (maître de stage, élève-juge).**